

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 5 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2018**

Plan d'approvisionnement gazier

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0101](#), p. 1;
 - (ii) Pièce [B-0101](#), p. 4;
 - (iii) Pièce [B-0101](#), p. 5;
 - (iv) R-3897-2016, pièce [B-0121](#), p. 4;
 - (v) R-3897-2016, pièce [B-0121](#), p. 5.

Préambule :

- (i) Coûts annuels de transport pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2019.
- (ii) Détails de la fonctionnalisation des achats de fourniture par service pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2019.
- (iii) Selon la définition des rubriques de la pièce :

« L16 – Coût du transport sur le rachat de molécule issue de l'évaporation lors du processus de liquéfaction du train #2 à l'usine LSR.

L17 – Coût du transport sur les achats de GNR en franchise : Coûts fonctionnalisés au service de transport découlant de l'application de la méthode de fonctionnalisation du coût des achats de GNR tel que proposé par Énergir dans le document R-4008-2017, B-0022, Gaz-Métro -1, Document 1, page 26 ».

- (iv) Détails de la fonctionnalisation des achats de fourniture par service pour la période close le 30 septembre 2018.
- (v) Selon la définition des rubriques de la pièce :

« L17 – Coût du transport sur les achats de gaz naturel en franchise : Coûts fonctionnalisés au service de transport découlant de l'application de la méthode de fonctionnalisation du coût des achats de gaz naturel en franchise selon la décision D-2015-177 ».

Demandes :

- 1.1 Veuillez présenter les détails ainsi que les hypothèses permettant d'établir les « Volumes d'achats projetés » ainsi que les « Coûts projetés des achats en franchise », tel que présentés aux lignes 12 et 13 de la référence (ii).

Veillez justifier les hypothèses de maintenir pour la période des 12 mois, les coûts projetés d'achats en franchise de 3,982 \$/GJ, tels que présentés à la ligne 13 de la référence (ii).

- 1.2 Veuillez présenter les détails ainsi que les hypothèses permettant d'établir les volumes de $3,650 \cdot 10^3 \text{ m}^3$ associés au « *Coût du transport sur les achats de gaz naturel en franchise* », tel que présenté à la ligne 16, colonne 2 de la référence (i).
- 1.3 La Régie constate un changement de définition quant au « Transport en franchise » entre les dossiers tarifaires 2017-2018 (R-3987-2016) et 2018-2019 (R-4018-2017), tel que présenté respectivement aux références (v) et (iii).

Veillez indiquer si les achats de gaz naturel en franchise prévus lors du dossier tarifaire R-3987-2016, présentés à la référence (v), consistent en des rachats de molécule issue de l'évaporation lors du processus de liquéfaction du train # 2 à l'usine LSR.

Si non, veuillez élaborer sur les différences entre les achats en territoire considérés lors du dossier tarifaire R-3987-2016 et ceux considérés au présent dossier.

- 1.4 Veuillez présenter les détails ainsi que les hypothèses permettant d'établir les coûts de 299 k\$ ainsi que les volumes de $9,369 \cdot 10^3 \text{ m}^3$ associés au « *Coût du transport sur les achats de GNR en franchise* », tel que présenté à la ligne 17, colonnes 1 et 2 de la référence (i).

- 2. Références :**
- (i) Pièce [B-0218](#), Annexe 15, p. 5;
 - (ii) Pièce [B-0218](#), Annexe 15, p. 6;
 - (iii) Pièce [B-0218](#), Annexe 15, p. 6;
 - (iv) R-3987-2016, pièce [B-0195](#), p. 94;
 - (v) R-3987-2016, pièce [B-0195](#), Annexe 4.

Préambule :

- (i) Analyse de rentabilité au soutien de l'évaluation de la valeur à court terme du projet Intragaz.

(ii) « *Ainsi, l'impact du projet sur le dernier plan approuvé par la Régie serait positif d'environ 2,68 M\$. Cet impact s'explique principalement par le fait que la valeur des outils revendus en excédent est plus grande que l'impact financier du projet. En effet, l'impact financier (tarifaire) du projet est de 1,4 M\$ alors que la revente des outils en excédent s'élève à 3,5 M\$. La différence entre ces deux chiffres (2,1 M\$) est proche de l'évaluation de l'impact du projet de 2,9 M\$ présentée dans la section sur l'évaluation de la valeur à long terme du projet.* ».
[note de bas de page omise]

- (iii) À la note de bas de page :

« L'ajout du projet d'Intragaz ajoute 15 300 d'excédents de capacité de pointe aux 86 600 déjà prévus pour 2017-2018. La valeur de revente de ces nouveaux excédents est évaluée en utilisant les mêmes hypothèses que celles utilisées pour les excédents déjà prévus, c'est-à-dire les hypothèses de la Cause tarifaire 2018. Ainsi, le revenu de la vente de 3,5 M\$ est calculé comme suit : 15 300 GJ/j * 151 jours * 1,52 \$/GJ. »

(iv) « **9.1.1. Vente de transport a priori**

Selon les outils déjà contractés, des capacités excédentaires sont observées pour les quatre années du plan d'approvisionnement. Pour l'année 2018, les ventes de transport a priori suivantes sont projetées :

- *Une capacité de 2 286 10³m³/jour entre Parkway et GMT EDA du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018. Cette vente est budgétisée au prix de 5,759 ¢/m³ (1,52 \$/GJ) correspondant au minimum des prix fournis par trois tierces parties, soit un revenu de vente de 19,9 M\$; et*
- *Une capacité de 2 315 10³m³/jour entre Dawn et Parkway du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018. Cette vente est budgétisée au prix de 0,303 ¢/m³ (0,08 \$/GJ) correspondant au minimum des prix fournis par trois tierces parties, soit un revenu de vente de 1,1 M\$.*

Au moment de l'élaboration du plan d'approvisionnement de la présente cause tarifaire, aucune capacité de transport excédentaire n'était déjà vendue ».

(v) Tarifs de transport TCPL et Union Gas au 1^{er} janvier 2017.

Demandes :

2.1 À la ligne 38 de la référence (i), la Régie note une réduction des coûts d'approvisionnement de 3,714 M\$ en considérant la stratégie alternative projet Intragaz pour l'année 2017-2018.

Veillez expliquer et le cas échéant, concilier la différence entre la réduction des coûts d'approvisionnement de 3,714 M\$, tel que présenté à la référence (i) et les revenus estimés en provenance de la vente d'outils en excédent de 3,5 M\$ considérés dans l'évaluation à court terme du projet Intragaz, tel que détaillé à la référence (iii).

2.2 En vous référant à la citation (iv), veuillez indiquer si Énergir a effectué les ventes de transport *a priori*, qui étaient prévues à l'année 2017-2018 dans le cadre du plan d'approvisionnement 2018-2021.

Dans l'affirmative, veuillez présenter les capacités (en GJ/j) ainsi que les valeurs de reventes (en \$/GJ) réalisées. Si non, veuillez expliquer.

Le cas échéant, veuillez déposer une évaluation de la valeur à court terme du projet Intragaz, tel que présenté en (ii) ainsi que l'analyse de rentabilité présentée en (i), en considérant les valeurs (prix) des reventes de capacités de transport réalisées en 2017-2018.

2.3 Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles Énergir n'a pas considéré dans le cadre de l'analyse de rentabilité présentée en (i) et de l'évaluation de la valeur du projet à court terme mentionné en (ii), les valeurs de prix selon le marché primaire correspondant aux tarifs de transport TCPL et Union Gas au 1^{er} janvier 2017, tel que présenté en (v). Veuillez élaborer.

Veuillez déposer une évaluation de la valeur à court terme du projet Intragaz, telle que présentée en (ii) ainsi que l'analyse de rentabilité présentée en (i), en considérant les tarifs de transport TCPL et Union Gas au 1^{er} janvier 2017, tels que présentés en (v).

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0218](#), Annexe 15, p. 4;
 - (ii) Pièce [B-0218](#), Annexe 15, p. 7 à 9;
 - (iii) Pièce [B-0218](#), Annexe 15, p. 10;
 - (iv) Pièce [B-0218](#), Annexe 15, p. 10.

Préambule :

(i) *« Cette année précise étant en déficit d'approvisionnement, la valeur du projet serait facilement évaluée en comparant le coût annuel d'une nouvelle capacité de transport FTSH au coût annuel du projet. Mais si au contraire les circonstances avaient été que cette année était en excédent d'outils, le projet serait alors évalué en fonction de la valeur de revente des nouveaux outils excédentaires. Si la revente de ces outils ne générerait pas autant de valeur que le coût annuel du projet, le projet serait déficitaire selon cette analyse. Ainsi un tel projet qui est très économique sur le long terme pourrait ne pas voir le jour simplement à cause du contexte bien précis d'une année quelconque ».* [nous soulignons]

(ii) Énergir dépose les résultats des analyses de rentabilité selon les plans d'approvisionnement 2020, 2021 et 2022 respectivement au soutien de l'évaluation de la valeur du projet à moyen terme.

(iii) *« Le premier tableau ci-haut présente l'effet direct du projet d'Intragaz sur l'année 2019-2020. En moyenne, les économies s'élèveraient à 2,1 M\$ par année. L'année 2020 est particulièrement favorable puisque la clientèle d'Énergir est en situation de déficit.*

Il est à noter également que le projet demeure économique pour la clientèle même si les approvisionnements passent en excédents (années 3 et 4 du plan d'approvisionnement).

Cela s'explique par le fait que la valeur des outils en excédents revendus est plus grande que l'impact financier du projet ». [note de bas de page omise]

(iv) À la note de bas de page, il est indiqué :

« La valeur de revente des outils excédentaires (FTLH) pour 2020-2021 et 2021-2022 est respectivement de 5,1 et de 5,0 M\$. »

Demandes :

3.1 Pour chacune des analyses de rentabilité déposées à la référence (ii), veuillez présenter les détails permettant d'évaluer la valeur du projet et l'impact financier à moyen terme du projet Intragaz dont notamment les hypothèses considérées, en termes de capacités (en excédent ou en déficit au plan d'approvisionnement), la quantité, les prix et le nombre de jours considérés.

3.2 En complément à la réponse précédente, veuillez présenter les détails permettant d'établir les valeurs de revente des outils excédentaires (FTLH) pour 2020-2021 et 2021-2022, tel que présentés en (iv).

- 4. Références :**
- (i) Pièce [B-0218](#), Annexe 15, p. 3;
 - (ii) Pièce [B-0218](#), Annexe 15, p. 6;
 - (iii) Pièce [B-0220](#), p. 7 et 8.

Préambule :

(i) *« Évaluation de la valeur à long terme du projet*

Énergir est d'avis que la valeur du projet s'évalue notamment par une comparaison avec la valeur de l'outil d'approvisionnement qu'il substitue à long terme. Dans ce cas-ci, l'outil que le projet permet de substituer à long terme est du transport FTSH sur le marché primaire. En effet, la nouvelle capacité de retrait en franchise de 400 000 m³/jour (15 156 GJ/j) permettrait d'abaisser d'autant le besoin de transport pour répondre à la journée de pointe.

*Ainsi l'évaluation de la valeur du projet estimée sur le long terme est assez simple à réaliser. Mis à part des effets relativement marginaux (base de tarification, gaz de compression, etc.), la valeur du projet se compare directement au coût annuel du transport FTSH, soit au taux actuel environ 4,3 M\$ (15 156 GJ/j * 0,7743 \$/GJ * 365 jours = 4,3 M\$).*

Puisque l'impact tarifaire annuel du projet est estimé à 1,4 M\$ comme présenté à la ligne 4 du tableau précédent, les économies annuelles du projet seraient de l'ordre de 2,9 M\$ (4,3 M\$ - 1,4 M\$) ».

(ii) À la note de bas de page :

« L'ajout du projet d'Intragaz ajoute 15 300 d'excédents de capacité de pointe aux 86 600 déjà prévus pour 2017-2018. La valeur de revente de ces nouveaux excédents est évaluée en utilisant

*les mêmes hypothèses que celles utilisées pour les excédents déjà prévus, c'est-à-dire les hypothèses de la Cause tarifaire 2018. Ainsi, le revenu de la vente de 3,5 M\$ est calculé comme suit : 15 300 GJ/j * 151 jours * 1,52 \$/GJ. »*

(iii) « Le site de Pointe-du-Lac perd de son efficacité lorsqu'il n'est pas plein, c'est-à-dire que le débit maximal de retrait décline au fur et à mesure que l'inventaire diminue. Ainsi, en hiver, l'utilisation du site pour la flexibilité opérationnelle pourrait compromettre la sécurité d'approvisionnement en pointe, car il pourrait en résulter une baisse d'inventaire et donc de capacité de retrait, ce qui réduit les outils disponibles en pointe. De plus, à certains moments en été, le site doit maintenir une pression qui nécessite de le conserver presque plein ».

Demandes :

4.1 Veuillez expliquer et élaborer quant aux raisons pour lesquelles Énergir a considéré des hypothèses différentes dans l'évaluation de la valeur à court terme et à long terme du projet Intragaz, en référence aux citations (ii) et (i), telles que présentées au tableau suivant :

Évaluation	Valeur du projet Intragaz à court terme	Valeur du projet Intragaz à long terme
Outils d'approvisionnement	Capacités de transport FTSH Parkway - GMIT EDA	Capacités de transport FTSH Dawn - GMIT EDA
Prix / marché	1,52 \$/GJ (marché secondaire)	0,7743 \$/GJ (marché primaire)
Nombre de jours	151 jours	365 jours

4.2 Veuillez élaborer sur la représentativité du nombre de jours considérés dans l'évaluation de la valeur à long terme du projet Intragaz, soit sur la base de 365 jours, eu égard aux éléments énoncés à la référence (iii).

Le cas échéant, veuillez déposer une évaluation de la valeur à long terme du projet, telle que présentée à la référence (i), en tenant compte d'un ajustement du nombre de jours et d'un déclin du débit maximal de retraits et des particularités propres à l'utilisation du site de Pointe-du-Lac et en considération de la période d'opération hivernale. Veuillez élaborer quant aux hypothèses considérées dans l'analyse.

4.3 Veuillez déposer une évaluation de la valeur à long terme du projet Intragaz, telle que présentée à la référence (i), en tenant compte d'une période de 151 jours. Veuillez élaborer.

- 5. Références :**
- (i) Pièce [B-0210](#), réponse 8.2;
 - (ii) Pièce [B-0210](#), réponse 8.4;
 - (iii) Pièce [B-0220](#), p. 6;
 - (iv) Pièce [B-0218](#), Annexe 6, p. 9;
 - (v) Pièce [B-0220](#), p. 7 et 8.

Préambule :

(i) À la réponse 8.2, Énergir dépose deux graphiques illustrant la « *Variation de l'inventaire à Pointe-du-Lac actuel vs avec projet* » et la « *Variation du retrait maximal à Pointe-du-Lac actuel vs avec projet* », en cas de retraits maximums consécutifs jusqu'à vidage complet du site.

(ii) « *Question 8.5 : Veuillez enfin préciser si l'accroissement de la capacité d'entreposage et l'augmentation de la capacité maximale de retrait du site Pointe-du-Lac amélioreront la sécurité des approvisionnements en pointe.* »

Réponse :

En général, l'accroissement de la capacité d'entreposage en franchise accroît la sécurité d'approvisionnement de la clientèle. En cas de problématique liée à d'autres outils détenus, l'entreposage en franchise peut être utilisé afin de poursuivre la distribution de la fourniture vers la clientèle. Par contre, à la pointe, comme tous les outils sont utilisés concurremment, la sécurité d'approvisionnement demeure la même. [notes de bas de page omises] [nous soulignons]

(iii) « **1.2. Sécurité d'approvisionnement** »

La sécurité d'approvisionnement que procure le gaz naturel stocké en entreposage peut assurer une meilleure qualité de service à la clientèle et réduire les impacts et les coûts en cas d'incident sur le réseau.

Pour un distributeur de gaz naturel, la perte de pression dans une partie du réseau est un événement dont les conséquences potentielles peuvent aller de « mineures » à « catastrophiques ». Elle peut également engendrer des coûts importants pour l'ensemble de la clientèle. En effet, une perte de pression qui se traduit ultimement par une perte d'alimentation en gaz exige qu'un technicien passe chez chaque client deux fois : une première pour éteindre tous les appareils avant de remettre en gaz la conduite et une seconde pour rallumer tous les appareils.

Les sites d'entreposage peuvent aussi permettre d'injecter du gaz naturel dans le réseau pour maintenir la pression du réseau et l'alimentation en gaz en cas d'incident. L'usine LSR permet également de vaporiser rapidement du gaz naturel liquéfié et de pouvoir l'injecter dans le réseau. Dans certaines circonstances, il est même possible de mettre du gaz naturel liquéfié (« GNL ») dans une remorque, de l'apporter sur le site d'un incident et de le vaporiser dans un poste de livraison du réseau gazier. Le maintien de la pression du réseau réduit les impacts sur la

clientèle ainsi que les coûts importants reliés au déploiement de techniciens, au maintien de service dans les commerces (par exemple au gaz propane) et à l'image d'Énergir.

Bien qu'il soit difficile de chiffrer cet aspect précis en termes monétaires, la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel a une grande valeur pour la clientèle et est de ce fait capitale pour Énergir.

Les sites d'entreposage qui contribuent principalement à la sécurité d'approvisionnement du réseau sont ceux situés en franchise. Le site à Dawn n'améliore pas la sécurité du réseau directement, mais pourrait être utile en cas d'un bris majeur du système gazier en amont de Dawn qui viendrait diminuer la quantité de molécule disponible sur le marché « spot ».

(iv) *« L'hiver 2014-2015 présente le volume projeté le plus élevé et constitue alors l'hiver extrême des 30 dernières années ».*

(v) *« Le site de Pointe-du-Lac perd de son efficacité lorsqu'il n'est pas plein, c'est-à-dire que le débit maximal de retrait décline au fur et à mesure que l'inventaire diminue. Ainsi, en hiver, l'utilisation du site pour la flexibilité opérationnelle pourrait compromettre la sécurité d'approvisionnement en pointe, car il pourrait en résulter une baisse d'inventaire et donc de capacité de retrait, ce qui réduit les outils disponibles en pointe. De plus, à certains moments en été, le site doit maintenir une pression qui nécessite de le conserver presque plein ».* [nous soulignons]

Demandes :

- 5.1 Veuillez déposer en format Excel, les données journalières permettant d'établir les deux graphiques présentés à la référence (i).
- 5.2 Veuillez présenter les graphiques selon les formats de la référence (i), afin d'illustrer l'utilisation projetée au plan d'approvisionnement (en termes de capacités) du site de Pointe-du-Lac pour l'année 2019-2020. Veuillez déposer les données au support de ces graphiques en format Excel.
- 5.3 Veuillez présenter les graphiques selon les formats de la référence (i), afin d'illustrer l'utilisation (en termes de capacités) du site de Pointe-du-Lac lors de l'hiver 2014-2015 (hiver extrême des 30 dernières années). Veuillez déposer les données au support de ces graphiques en format Excel.
- 5.4 En vous référant à (i) et (ii), veuillez présenter une analyse comparative permettant de différencier les caractéristiques et attribut de point de vue opérationnel propre aux outils suivants : capacités de transport FSTH et les capacités du site de Pointe-du-Lac.

Aux fins de l'analyse, veuillez considérer les éléments suivants : débit journalier sur la période d'hiver et sur une base annuelle, leurs contraintes de gestion au centre de contrôle

du réseau, flexibilité opérationnelle, sécurité d'approvisionnement (en lien notamment avec les références (iii) et (v)).

Veillez considérer dans l'analyse, les capacités actuelles du site de Pointe-du-Lac (1 200 10³m³/jour et la capacité de retrait en fonction de l'inventaire) et celles découlant du projet Intragaz (1 600 10³m³/jour et la capacité de retrait en fonction de l'inventaire) ainsi que les capacités équivalentes de transport FTSH (1 200 10³m³/jour et 1 600 10³m³/jour, respectivement). Veuillez élaborer.

5.5 En vous référant à la citation « *l'entreposage en franchise peut être utilisé afin de poursuivre la distribution de la fourniture vers la clientèle* » de la référence (ii), veuillez quantifier la contribution potentielle de l'outil de Pointe-du-Lac, en termes de capacités journalières et du nombre de jours permettant d'assurer la sécurité d'approvisionnement de la franchise du Distributeur. Veuillez élaborer les contraintes possibles de l'outil Pointe-du-Lac.

5.6 En référence aux citations (ii) et (iii), lors de situations problématiques liées à d'autres outils détenus, telle que « *la perte de pression dans une partie du réseau est un événement dont les conséquences potentielles peuvent aller de « mineures » à « catastrophiques »* », le Distributeur mentionne pouvoir faire appel aux sites d'entreposage en franchise afin de poursuivre la distribution de la fourniture vers la clientèle et assurer la sécurité d'approvisionnement du réseau.

Veillez élaborer sur les mesures prévues par Énergir en cas de problématique liée à d'autres outils détenus, telle que mentionnée à la référence (ii), dans le cadre des opérations et du plan d'approvisionnement et notamment, l'utilisation des sites d'entreposage en franchise. Veuillez élaborer en considérant l'ensemble des outils détenus en franchise respectivement.

6. **Références :** (i) Pièce [B-0218](#), Annexe 16, Article 6;
(ii) Pièce [B-0218](#), Annexe 6, p. 9.

Préambule :

- (i) Au contrat de service d'emmagasiner souterrain de gaz naturel à Pointe-du-Lac :
«

ARTICLE 6 : INFORMATION À FOURNIR

6.1. Intragaz s'engage à mettre à la disposition de la Société tous les renseignements nécessaires pour optimiser l'utilisation du Réservoir à l'intérieur des limites physiques du Réservoir et des installations qui y sont reliées. Plus spécifiquement :

6.1.1. Au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, Intragaz fournira un Avis de performances.

6.1.2. Durant la Période d'opération hivernale, Intragaz fournira une prévision de performances du Réservoir tous les lundis, ou sur demande.

6.1.3. À la fin de chaque mois, soit le jour ouvrable suivant la fin du mois, un bilan des mouvements de gaz naturel incluant les volumes mesurés tous les jours jusqu'à 10 h 00 (HNE), ainsi que la mise à jour de l'Inventaire. »

(ii) « *Le Tableau 5 présente les volumes projetés de la clientèle continue visée par la régression pour les cinq hivers historiquement les plus froids, en fonction du calcul décrit ci-dessus, soit uniquement les conditions climatiques. L'hiver 2014-2015 présente le volume projeté le plus élevé et constitue alors l'hiver extrême des 30 dernières années.*

Tableau 5

Année	Volumes projetés 10 ³ m ³
2014-2015	1 541 386
2013-2014	1 537 064
1993-1994	1 488 971
2002-2003	1 460 801
1995-1996	1 442 260

»

Demandes :

6.1 Veuillez déposer les « *Avis de performances* », dont il est question à l'article 6.1.1 de la référence (i) fournis par Intragaz à la Société (Énergir) lors des cinq dernières années, soit pour la période du 1^{er} avril 2013 au 1^{er} avril 2018.

6.2 Veuillez indiquer si lors de l'hiver extrême 2014-2015, tel qu'indiqué à la référence (ii), Intragaz a déposé le(s) rapport(s) de prévision de performances du Réservoir durant la période d'opération hivernale, tel que prévu à l'article 6.1.2 de la référence (i).

Dans l'affirmative, veuillez déposer les rapports de prévision de performance.

Si non, veuillez expliquer.

- 6.3 Veuillez indiquer si lors de l'hiver le plus récent, soit en référence à la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018, Intragaz a déposé le(s) rapport(s) de prévision de performances du Réservoir durant la période d'opération hivernale, tel que prévu à l'article 6.1.2 de la référence (i).

Dans l'affirmative, veuillez déposer les rapports de prévision de performance.
Si non, veuillez expliquer.

- 6.4 Veuillez indiquer si Intragaz fournit des renseignements additionnels à Énergir afin d'optimiser l'utilisation du Réservoir, en complément aux renseignements spécifiques prévu aux articles 6.1.1, 6.1.2 et 6.1.3 de la référence (i). Le cas, échéant, veuillez indiquer la nature des informations complémentaires fournies et présenter des exemples.

- 7. Références :**
- (i) Dossier [R-3871-2013](#), pièce [B-0117](#), p. 3;
 - (ii) Pièce [B-0241](#), réponse 1.1;
 - (iii) Pièce [A-0025](#), question 6.6;
 - (iv) Pièce [A-0035](#), question 1.4;
 - (v) Pièce [B-0210](#), Annexe Q-6.6 (2018-2019);
 - (vi) Pièce [B-0241](#), Annexe Q-1.4, (2018-2019).

Préambule :

- (i) Dans son rapport annuel en date du 30 septembre 2013, Énergir fait mention d'une vague de froid d'au moins sept jours :

« Il est à noter que le 23 janvier était la septième journée consécutive d'une vague de froid où tous les clients étaient interrompus. Un effritement des outils était entamé ».

- (ii) Énergir répond à une question de la Régie relative à la demande de la journée de pointe :

« L'annexe 6 de la pièce B-0218, GM-H, Document 1, présente la méthodologie de calcul de la journée de pointe et du débit quotidien pour répondre à l'hiver extrême.

Dans cette annexe, le calcul résultant à une demande totale avant interruption de $35\,784\,10^3\text{m}^3$ est présenté en détail. Le résultat correspond à la demande maximale théorique qui pourrait survenir dans tout type d'hiver (chaud, normal, extrême) pour une seule journée ». [nous soulignons]

- (iii) La question 6.6 se lit comme suit :

« Veuillez déposer sous format Excel, la demande totale quotidienne prévue ainsi que les sources d'approvisionnement utilisées pour y répondre pour les périodes du 1^{er} octobre 2018

au 30 septembre 2019 ainsi que du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020, selon la nature et le format des informations présentés à la référence (vi) ».

(iv) La question 1.4 se lit comme suit :

« Veuillez déposer sous format Excel, la demande totale quotidienne prévue et les sources d’approvisionnement utilisées pour répondre à l’hiver extrême (33 831 10³m³ en 2018-2019) pour les périodes du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019 et 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020, selon la nature et le format des données présentées à la référence (i) ».

(v) En réponse à la question 6.6 citée ci-dessus, Énergir dépose en format pdf et dans un fichier Excel les renseignements demandés.

(vi) En réponse à la question 1.4 citée ci-dessus, Énergir dépose en format pdf et dans un fichier Excel les renseignements demandés.

La Régie compare les renseignements fournis aux références (v) et (vi) au tableau suivant :

Tableau 1	Rép. 6.6	Rép. 1.4	Hiver extrême	Demande max. théorique
	Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4
Degrés jours prévus	33,56	23,97	36,70 ^(a)	36,62
Degrés jours prévus X vent	340,34	386,29	1 252,40 ^(a)	1 248,02
Demande de la clientèle continue, 10 ³ m ³	29 146	30 795	30 795	34 163 ^(b)
Demande de la clientèle interruptible, 10 ³ m ³	1 357	1 570	1 621	1 621 ^(c)
Demande Gaz d’appoint, 10 ³ m ³	0	0	0	0
Hors clientèle (injection), 10 ³ m ³	12	295	0	0
Demande totale avant interruptions, 10³m³	30 516	32 660^(d)	32 417^(e)	35 784^(f)

Notes relatives au tableau :

- (a) Paramètre de la régression linéaire associé à l’hiver 2014-2015.
Sources : [B-0218](#), annexe 6, p. 9, lignes 14 et suivantes; Dossier R-3987-2016, [B-0195](#), tableau 2 de l’annexe 6, lignes 13 et 15.
- (b) Ligne 83 du tableau 2 (35 784) de l’annexe 6 moins lignes 12 et 13 (1 621) du tableau 6 de la même annexe (interruptible Volets A et B, cause 2018-19).
Sources : [B-0218](#), annexe 6, tableau 2 ; [B-0218](#), annexe 6, tableau 6.
- (c) Somme des lignes 12 et 13 (1 621) du tableau 6 de l’annexe 6 (interruptible Volets A et B, cause 2018-19).
Source : [B-0218](#), annexe 6, tableau 6.
- (d) La journée dont la demande totale avant les interruptions est la plus élevée est le 15 février 2019. Les approvisionnements pour satisfaire cette demande se chiffrent aussi à 32 600 10³m³.

- (e) Ligne 14 du tableau 6 de l'annexe 6. À noter que les Besoins d'approvisionnement de l'hiver extrême (ligne 15 de ce même tableau) se chiffrent à $33\,831\,10^3\text{m}^3$. **Ils ne correspondent pas à la demande mais aux approvisionnements requis selon Énergir en cas d'hiver extrême.**
Source : [B-0218](#), annexe 6, tableau 6.
- (f) Voir ligne 83 du tableau 2 (35 784) de l'annexe 6. Selon la réponse 1.1 fournie en référence (ii), il s'agit de la **demande maximale théorique qui pourrait survenir dans tout type d'hiver (chaud, normal, extrême) pour une seule journée.**
Sources : [B-0218](#), annexe 6, tableau 2.

Demandes :

- 7.1 En vous référant aux colonnes 1 et 2 du tableau 1, veuillez commenter l'effet de la variation des paramètres « *Degrés jours prévus* » et « *Degrés jours prévus X vent* » sur la variation de la demande des clients de la clientèle continue et de la clientèle interruptible.
- 7.2 En vous référant aux colonnes 2 et 3 du tableau 1, veuillez commenter l'effet de la variation des paramètres « *Degrés jours prévus* » et « *Degrés jours prévus X vent* » sur la variation de la demande des clients de la clientèle continue et de la clientèle interruptible.
- 7.3 En vous référant aux colonnes 3 et 4 du tableau 1, veuillez commenter l'effet de la variation des paramètres « *Degrés jours prévus* » et « *Degrés jours prévus X vent* » sur la variation de la demande des clients de la clientèle continue et de la clientèle interruptible.
- 7.4 En vous référant à (vi) et aux notes (d) et (e) du tableau 1, veuillez confirmer que la demande totale quotidienne prévue et les approvisionnements correspondant se rapportent à l'hiver extrême ($33\,831\,10^3\text{m}^3$ en 2018-2019). Le cas échéant, veuillez concilier les approvisionnements requis selon l'annexe 6 ($33\,831\,10^3\text{m}^3$) et ceux calculés par la Régie pour la journée du 15 février 2019 ($32\,600\,10^3\text{m}^3$). Veuillez commenter.
- 7.5 En vous référant à (ii) et au tableau 1, veuillez expliquer pourquoi la demande maximale en hiver extrême ne correspond pas à $35\,784\,10^3\text{m}^3$.
- 7.6 En vous référant à (vi), veuillez identifier la vague de froid la plus longue. Veuillez également la comparer à celle documentée en (i) en termes de durée et d'intensité (*Degrés jours* et *Degrés jours X vent*).

- 8. Références :**
- (i) Pièce [B-0218](#), annexe 9, p. 2;
 - (ii) Pièce [B-0218](#), annexe 15, p. 8;
 - (iii) Pièce [B-0218](#), annexe 15, p. 9.

Préambule :

- (i) La page 2 de l'annexe 9 du plan d'approvisionnement présente les débits quotidiens d'approvisionnement pour les années 2019 à 2022. La ligne 52 indique qu'Énergir prévoit des ventes de transport *a priori* de $789\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ en 2021 et de $905\,10^3\text{m}^3$ en 2022.

(ii) La page 8 de l'annexe 15 compare le plan d'approvisionnement 2021 avec ou sans la capacité additionnelle de retrait au site de Pointe-du-Lac. La colonne « Variation » indique que l'accroissement de capacité réduit le « FTLH non utilisé » par une quantité de $61 \cdot 10^6 \text{ m}^3$ (ligne 16 du tableau) et augmente d'une même quantité les achats de gaz naturels à Dawn (ligne 20 du tableau).

(iii) La page 9 de l'annexe 15 compare le plan d'approvisionnement 2022 avec ou sans la capacité additionnelle de retrait au site de Pointe-du-Lac. La colonne « Variation » indique que l'accroissement de capacité réduit le « FTLH non utilisé » par une quantité de $61 \cdot 10^6 \text{ m}^3$ (ligne 16 du tableau) et augmente d'une même quantité les achats de gaz naturels à Dawn (ligne 20 du tableau).

Demandes :

- 8.1 Veuillez expliquer si les débits quotidiens relatifs aux ventes *a priori* présentés en (i) correspondent aux quantités présentées aux références (ii) et (iii). Le cas échéant, veuillez apporter les explications nécessaires afin de les concilier. Autrement, veuillez donner les détails concernant les ventes *a priori* et le « FTLH non utilisé » dans le cadre spécifique des années 2021 et 2022.
- 8.2 En vous référant à (ii) et (iii), veuillez indiquer les débits quotidiens du « FTLH non utilisé » et des achats de gaz naturel à Dawn (en $10^3 \text{ m}^3/\text{jour}$). Veuillez expliquer comment ces débits quotidiens et le nombre de jours pendant lesquels ils sont requis sont équivalents à l'accroissement de capacité de retrait de Pointe-du-Lac.